

TRADUCTION DE L'ARTICLE PARU DANS LA PRESSE LOCALE

Depuis la semaine dernière, la Commune d'Armsheim appartient également au groupe de Communes de Rhénanie-Palatinat qui ont conclu un jumelage officiel avec une Commune française.

A partir de maintenant, l'on parlera encore plus de cet accord entre Armsheim et la Commune française de Fléville située non loin de Nancy en Lorraine.

Selon les mots du Maire Lothar Müller, c'est un événement marquant et historique qui a été accompli avec la signature des deux partenaires, devant les citoyens de Fléville et d'Armsheim, dans la salle des sports.

Selon les paroles des orateurs, dont le Secrétaire d'Etat du Ministère Culturel de Rhénanie Palatinat, de tels jumelages sont non seulement le sol nourricier de l'amitié franco-allemande, mais aussi un pas vers une Europe unie et commune.

Ce jumelage accompli à Armsheim est l'aboutissement de nombreux contacts qui ont débuté en octobre 1986. Le premier contact se faisait au milieu de l'année 1986 lorsque le Maire Lothar Müller et le citoyen d'Armsheim, membre du Lions Club, Wolfgang HEMBEL rencontrèrent lors d'une cérémonie à Ensheim, Oscar GOEBEL, membre de la maison franco-allemande, domicilié non loin de Nancy. MÜLLER lui exposa le projet d'Armsheim ; faire un jumelage avec une Commune française comparable. Une première rencontre put se faire, grâce à Oscar GOEBEL en octobre 1986. Ces contacts s'élargirent grâce à des amitiés entre les citoyens des deux communes. Déjà dans cette période de premiers contacts, l'on pouvait présager que ce jumelage serait positif.

C'est ainsi qu'a eu lieu les 24 et 25 septembre de cette année la première signature à Fléville ; le dernier pas s'accomplissant le week-end dernier par l'authentification finale à Armsheim. Pour cela, une délégation de 130 Flévillois avec en tête le Maire de Fléville, monsieur LE BRASSEUR, est venue à Armsheim pour vivre cet événement.

Pour cette fête, le comité de jumelage d'Armsheim avait organisé avec les autres clubs d'Armsheim une soirée dont le thème était : "soirée commune Armsheim/Fléville". Nous parlerons de ce programme dans un autre article. Les festivités de signature de la Charte ont eu lieu dans la salle des sports. Le Maire d'Armsheim put saluer de nombreux invités d'honneur.

Le Maire MÜLLER parla surtout du développement ultérieur de ce jumelage. Il cita la collaboration exceptionnelle des Comités dans les deux communes qui ont été constitués spécialement pour ce jumelage et qui sont la base et le fondement des activités futures des deux communes. Il exprima sa profonde gratitude aux deux responsables des comités de jumelage, Claude APFFEL et Peter KIMBACK qui sont les étriers de cette amitié, sans oublier leurs collaborateurs.

Au cours de ces festivités, le Consul français AGAR félicita les deux communes pour le jumelage. Il en fut de même de M. Karl-Heinz JÜRGING qui en outre exprima son espoir que de telles amitiés entre une

Commune française et allemande approfondissent l'amitié entre les deux peuples.

Puis les enfants de l'école primaire offrirent au Maire de Fléville, par l'intermédiaire de leur représentant Torben MARX, des dessins qu'ils avaient réalisés.

Au cours de son discours, le Secrétaire d'Etat Erwin HECK, transmet les salutations et les félicitations du gouvernement du Land. Il évoqua ensuite le développement historique du traité d'amitié franco-allemande signé en 1963 au Palais de l'Elysée. Il qualifia cette union entre les deux Communes comme le lien qui fortifiera cette amitié franco-allemande.

Après la signature de la charte par les deux maires, la musique catholique entama la marseillaise puis l'hymne national allemand. Puis eurent lieu les échanges de cadeaux, souvenirs de cet événement.

C'est ainsi que les invités français reçurent un fond de tonneau gravé, au motif de l'église du Sacré Coeur d'Armsheim ; les invités offrirent une assiette avec les blasons, ainsi que deux mirabelliers à planter.



Les cadeaux présentés en bord de scène ; derrière, l'harmonie d'ARMSHEIM

Les Maires des Communes au moment de la signature de la Charte.

